

## CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2021

**-Membres présents :** Mesdames et Messieurs, Claude LANDOS, Jacques-André BOQUET, Jérôme DUCHER, Didier LAMOUREUX, Nicolas DEUQUET, Sylvain MAUCHAUSSAT, Isabelle EVRARD, David LAMOUREUX, Xavier DEVAUX, Arnela SALKANOVIC-TESSIER, Aurélia FLUTEAU, Isabelle MARTINI, Rémi DURIN, Françoise DEMONJA.

**-Membres Excusés :**

-Monsieur Nicolas Deuquet est nommé secrétaire de séance.

**-Adoption du compte rendu du conseil municipal du 22 avril 2021:**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil du 9 avril 2021.

**-Informations du maire dans le cadre de ses délégations:**

Locations de gîtes au camping de la baignade : Deux personnes sont en hébergement d'urgence, dans deux chalets du camping de la Baignade à un tarif préférentiel. Une solution pérenne devra être trouvée avant l'été.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1 – Finances communales

**- Travaux école primaire : Demande de subventions « Boost'commune » auprès du Département**

Monsieur Lamoureux 3ème Adjoint Responsable Commission Voire Assainissement Bâtiments et Patrimoine rappelle la délibération 2020-08-7 du 10 décembre 2020 par laquelle une subvention DTER a été sollicitée pour le projet de travaux de rénovation des sanitaires de l'école primaire située Route des Peintres. Les travaux consistent à l'isolation des murs et plafonds, la rénovation des plomberies, la mise aux normes électriques, le changement des portes et fenêtres extérieures, l'application d'une peinture neuve.

Le projet est éligible au contrat Boost'Commune 2020-2022 signé avec le Département et la commune pourrait obtenir un financement supplémentaire à savoir :

- Coût total des travaux (HT)	: 15 747.03 € HT soit 18 709.43 € TTC
- DETR (70% du HT)	: 11 022.92 €
- Boost'Commune (HT)	: 1 574.70 €
- Part communale (fonds propres)	: 6 111.81 € TTC

Afin de mener à bien cette opération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Landos, Maire à solliciter l'attribution d'une subvention départementale au titre du contrat Boost'Commune 2020-2022 et à signer tous documents relatifs à cette affaire, les crédits ayant été prévus au budget.

#### 2-Régies

-Suppression des régies

-Création d'une régie mixte « Tourisme »

Ces deux délibérations sont ajournées à nouveau faute d'accord de la perception.

### **3 – Intercommunalité**

#### **-Adoption des statuts de la CCPD**

- Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-12-20-006 du 20/12/2018 portant approbation des statuts de la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse,

- Vu le jugement du Tribunal administratif du 12/07/2019 portant dissolution de la Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, au 31 décembre 2019,

- Vu la décision du conseil communautaire n°20210322-06 du 03 février 2021, décidant de prendre la compétence « mobilité » afin que la Communauté de communes du Pays dunois devienne « Autorité Organisatrice de la Mobilité » (AOM) à compter du 1er juillet 2021,

- Vu la délibération du conseil communautaire n° 20210322-06 du 22 mars 2021, adoptant les statuts de la communauté de communes du Pays Dunois.

Monsieur le Maire expose que :

- l'adoption des statuts intervient suite à la défusion, la Communauté de communes du Pays dunois ne disposant pas de ses propres statuts permettant une réelle lisibilité des compétences exercées sur le territoire et dans le cadre de la prise de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité (AOM), à compter du 1er juillet 2021,

- conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, il appartient aux conseils municipaux des communes membres, de délibérer sur l'adoption des statuts de la Communauté dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision.

Il propose au Conseil municipal de délibérer sur l'adoption du projet de statuts de la Communauté de communes du Pays dunois, annexés (annexe I) à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal,

- valide le projet des statuts de la Communauté de Communes du Pays Dunois

- précise que la délibération sera exécutoire dès sa transmission à la Préfecture de la Creuse.

### **4 – Questions et informations diverses**

Monsieur Landos rappelle que les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin 2021, deux bureaux seront nécessaires. Une commission de révision des listes électorales devra se tenir entre le 27 et le 30 mai.

Madame Salkanovic-Tessier fait savoir au conseil qu'une demande de location estivale a été faite auprès de la commune pour loger un berger itinérant du CEN (Conservatoire des Espèces Naturelles) qui passera sur la Celle Dunoise cet été avec son troupeau dans le cadre de l'entretien des milieux naturels. Monsieur Landos lui répond que la commune a donné un accord de principe et proposera une solution de logement.

Monsieur Landos propose une date de réunion de travail du conseil municipal le 20 mai à 20h00.

Objet : Bilan de l'année écoulée et perspectives 2021/2022.

Madame Evrard fait savoir qu'une voiture est stationnée sur le parking de la taverne depuis plus de six mois. Monsieur Landos dit que le propriétaire a déjà été contacté et qu'il fera le nécessaire pour faire enlever cette voiture au plus vite.

Madame Demonja demande que le conseil soit informé des dates de congés du personnel afin de s'organiser. Elle demande aussi que soient réglées les relations et attributions entre les agents chargés du tourisme.

Monsieur Landos donne des informations sur la fermeture d'une classe, il précise que nous n'avons pas de réponses au courrier envoyé à l'académie et que des recours vont être engagés.

Madame Demonja rappelle qu'une deuxième séance de vaccinations aura lieu le samedi 24 avril à la Celle Dunoise.

Monsieur Landos précise qu'une forte hausse du taux d'incidence en Creuse a été constatée ces derniers jours.

Monsieur Ducher évoque la rencontre avec « la Maison d'Icelle », la mairie et la région pour discuter des possibilités de financement de l'épicerie locale en préparation.

Madame Demonja demande s'il y a des retours pour les questionnaires distribués par la « maison d'Icelle » Monsieur Ducher lui confirme que ces retours sont positifs et constructifs.

Monsieur Landos propose au conseil d'acheter les cartes prépayées de restauration et d'épicerie des « tables d'Icelle » qui permettent à l'association d'avoir de la trésorerie.

Madame Martini présente les projets de l'association « Possum » cet été à la Celle. Stages de théâtre et spectacles. Un partenariat est établi avec l'école de théâtre de Limoges.

Madame Demonja fait remarquer que si les associations utilisent durant de longues périodes les salles communales gratuitement, il n'est plus possible de les louer aux particuliers, que c'est un manque de recettes pour la commune et qu'il faudrait réfléchir à une façon de réguler les utilisations gratuites des salles pour les associations.

Monsieur Landos fait savoir au conseil qu'un stage de Jazz aura lieu à la Celle Dunoise du 12 au 16 mai, qu'un stage yoga se tiendra en août, qu'en juillet aura lieu un concert de musique baroque dans l'église, et qu'en août deux concerts de musique classique auront lieu dans l'église.

Monsieur Didier Lamoureux évoquant les travaux électriques nécessaires au déplacement de la fête foraine sur la place de la salle des loisirs, fait savoir qu'Enedis a délégué ces travaux au SDEC. Un rendez-vous est à venir pour caler les travaux.

Madame Demonja demande à ce que soit entrepris des travaux de réparation ou que soient changées les portes des garages sous l'école qui sont en piteux état.

Madame Salkanovic-Tessier évoque le problème de personnes qui n'auraient pas de cartes pour utiliser les conteneurs collectifs dans le bourg. Monsieur Landos répond qu'en principe les habitants ont une carte personnelle pour utiliser les poubelles collectives.

Plus personne ne souhaitant intervenir le conseil municipal est déclaré clos à 21h40.